La Louvière (Bel) : armés d’une bêche, Ahmed et son épouse agressent les occupants d’un café pour se venger après de présumées “insultes racistes”.

20/01/2026 à 19h52



Condamnés par défaut à de lourdes peines de prison ferme, Ahmed et son épouse ont fait opposition au jugement prononcé le 13 octobre dernier. L’homme avait écopé d’un an d’emprisonnement, sa compagne de deux ans, pour des faits de coups et blessures survenus le 10 février 2024 dans le centre de La Louvière. Les intéressés affirment ne jamais avoir eu connaissance de leur convocation. En cause, selon eux : une confusion entre leurs deux boîtes aux lettres, dont l’une est réservée aux colis.

À la barre, l’épouse remonte à l’origine de l’altercation. Elle raconte un premier incident survenu un mercredi, alors qu’elle promenait son fils en situation de handicap. “*Deux personnes sont sorties du café. La serveuse a brûlé mon fils avec sa cigarette. Quand j’ai protesté, elle m’a insultée et l’homme m’a dit de retourner dans mon pays*“, affirme celle qui est née au Maroc.

Quelques jours plus tard, elle repasse devant l'établissement avec sa fille pour faire des courses. *"La serveuse m'a fait signe. Je pensais qu'elle voulait s'excuser. Mais dès que je suis entrée, ils ont recommencé à m'agresser verbalement, devant ma fille. J'ai voulu partir, mais l'homme m'a attrapée par le cou et m'a jetée au sol*", raconte-t-elle.

La fillette s'enfuit alors pour prévenir son père, qui jardinait à proximité. Ahmed arrive sur place, une bêche à la main. *"Quand je suis arrivé, il avait son genou sur la poitrine de ma femme, qui était par terre*", explique-t-il.

Sur le banc des parties civiles, l'homme qui accompagnait la serveuse livre une version radicalement différente. *"Je ne suis pas raciste"*, martèle-t-il, affirmant que l'épouse d'Ahmed était l'élément agressif du groupe. Il l'accuse notamment d'avoir jeté des cailloux dans la vitrine du café.

dhnet.be